

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

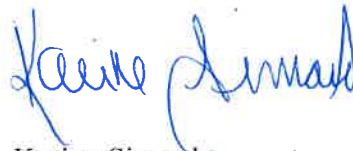
AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE –
EXERCICE FINANCIER 2020**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le trésorier déposera à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 12 juillet 2021, le rapport financier de la Ville de Montmagny ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020.

FAIT à Montmagny, ce vingt-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des affaires
juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny